



Commission permanente du 16 mai 2022

FONDS D'INTERVENTION ALSACIEN

La Commission permanente du 16 mai 2022 a adopté le Fonds d'Intervention Alsacien. Ce dispositif d'aides de fonctionnement à l'échelle alsacienne concerne, sous certaines conditions d'attribution, des projets non- éligibles au titre d'un autre dispositif départemental d'aides. Il comprend 2 volets :

- *Une enveloppe alsacienne destinée à favoriser, en particulier l'organisation de colloques, de congrès ou des manifestations dépassant l'échelle cantonale. Elle soutient également toute action visant à répondre à des besoins d'urgence, notamment pour venir en aide à des collectivités sinistrées, hors Alsace,*
- *Quarante enveloppes cantonales, destinées à soutenir des actions se développant dans les cantons, permettant l'attribution d'aides ponctuelles en faveur des associations, collectivités et établissements publics.*

La Commission permanente a décidé l'attribution de subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'Intervention Alsacien, pour un montant de:

- **500 €** : à la société de musique Alsatia d'Oderen, pour l'organisation de la 8ème bourse aux instruments de musique.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE TERRITORIAL

Le Fonds de Solidarité Territoriale (FST), permet de soutenir des projets d'investissement (immobilier et équipement) portés par les partenaires institutionnels et associatifs locaux qui améliorent la qualité de vie quotidienne des habitants et des usagers.

La Commission permanente a décidé l'attribution de subvention d'investissement au titre du Fonds de solidarité Territoriale (FST) pour un montant de :

- **2 000 €** : à l'amicale cycliste de Thann, pour l'acquisition d'une piste cyclable pédagogique.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POUR LE PATRIMOINE ALSACIEN

La Collectivité européenne d'Alsace mène une politique de préservation, restauration, valorisation et mise en tourisme du patrimoine, porteur de l'identité alsacienne et de l'attractivité du territoire, au service de la marque Alsace.



Lettre du canton de Cernay

Annick LUTENBACHER - Raphaël SCHELLENBERGER



La Commission permanente a décidé l'attribution de subventions, à l'association de gestion et d'animation du parc Textile de Wesserling, d'un montant de **346 000 €** réparti comme suit :

- **246 000 €** : pour l'aide au fonctionnement et aux activités culturelles 2022,
- **100 000 €** : pour l'aide l'investissement au titre de 2022.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN FAVEUR DE L'HABITAT PRIVE ET DE LA SAUVEGARDE ET VALORISATION DU PATRIMOINE

C'est un dispositif de subvention au bénéfice des particuliers (propriétaire occupant, locataire du parc locatif privé et bailleurs du parc privé) qui réalisent des travaux d'amélioration ou d'adaptation de leur logement).

- **1 500 €** : à des particuliers du canton de Cernay, pour l'aide à la rénovation de logements.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2022 A LA FEDERATION ET AUX ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES DU CLUB VOSGIEN

La Commission permanente a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de :

- **36 000 €**, à l'association départementale du Club Vosgien du Haut-Rhin à Saint-Amarin.

SOUTIEN AUX PROJETS DE FESTIVALS, DE DIFFUSION ARTISTIQUE ET AUX STRUCTURES " CULTURE ET SOLIDARITE " ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Au titre du soutien aux projets de festivals et de diffusion artistique et aux structures "culture et solidarité", la collectivité européenne d'Alsace a décidé d'attribuer le versement de subventions d'un montant de **22 800 €** réparti comme suit :

- **3 000 €** : à l'association les musicales du Parc de Wesserling, pour l'organisation du Festival de piano et musique de chambre,
- **4 000 €** : au Foyer Saint-Erasme de Uffholtz, pour l'organisation des fenêtres de l'Avent 2022,
- **4 000 €** : à l'association le CAP de Saint-Amarin, pour l'organisation du Festival de jazz Amarinois,
- **2 000 €** : à l'association "Le Markstein, ça vous gagne" d'Oderen, pour l'organisation de la 18ème édition du Festival CirkôMarkstein,
- **2 000 €** : à "l'Association pour le Rayonnement des Orgues de la Collégiale Saint-Thiébaut" de Thann (AROC), pour le programme de la saison 2022 de ses concerts,



- **7 800 €** : à l'association "Pour la fête de l'eau de Wattwiller", pour l'organisation de la manifestation "Ricochets".

SOUTIEN AUX ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Dans le cadre du soutien aux établissements d'enseignement artistique, la Commission permanente a décidé d'attribuer des subventions de fonctionnement d'un montant de **38 642 €** réparti comme suit :

- **2 113 €**, à l'association musicale et d'animation de Cernay (AMAC),
- **34 129 €**, à l'école artistique de Thann-Cernay,
- **1 200 €**, à l'association Jeunesse et culture de Wattwiller,
- **1 200 €**, au Foyer Saint-Erasme à Uffholtz.

FONDS D'AIDE AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES ALSACIENNES

Dans le cadre du soutien aux associations qui organisent dans les territoires alsaciens des manifestations sportives d'intérêt local à international, la Commission permanente a décidé d'attribuer des subventions de fonctionnement d'un montant de **4 000 €** réparti comme suit :

- **500 €**, à l'union sportive de Thann athlétisme, pour l'organisation de la course "La Festivale de THANN" le 2 avril 2022,
- **1 500 €**, à l'union sportive de Thann athlétisme, pour l'organisation des Courses du Grand Ballon le 29 mai 2022,
- **500 €**, à l'union sportive de Thann athlétisme, pour l'organisation des Courses au lac de Kruth le 4 juin 2022,
- **1 500 €**, au Club d'Orientation de Mulhouse, pour l'organisation de 2 courses d'orientation, "Les Nationales" Nord-Est le 18 juin 2022 à SCHWEIGHOUSE-THANN et le 19 juin à LA CHAPELLE-SOUS-CHAUX

SOUTIEN À L'EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'environnement, de la transition énergétique et de la protection et de la préservation des Espaces naturels sensibles, la Collectivité européenne d'Alsace soutient des actions de sensibilisation à la nature, à l'environnement et au développement durable.

Depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace, deux dispositifs de soutien à l'éducation à l'environnement coexistent en Alsace. Une convergence est prévue en 2023.



Lettre du canton de Cernay

Annick LUTENBACHER - Raphaël SCHELLENBERGER



La Commission permanente a décidé d'arrêter les résultats de l'Appel à Manifestation d'Intérêts et de l'Appel à Projets 2022 pour l'éducation à l'environnement et d'attribuer des subventions d'investissement, d'un montant de **80 085 €** réparti comme suit :

- **78 200 €**, au Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) "Atouts Hautes Vosges", dans le cadre de l'appel à projet 2022, pour l'organisation du programme annuel d'activité,
- **1 885 €**, au Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) "Atouts Hautes Vosges", pour l'aide à l'équipement pédagogique.

Annick LUTENBACHER

Conseillère d'Alsace du Canton de Cernay
Déléguée à la Montagne
Présidente du Syndicat mixte
Markstein Grand-Ballon
Présidente du Syndicat mixte Thur Amont
Maire honoraire de Fellingring
Secrétariat : 03.89.30.60.14
mail : annick.lutenbacher.elue@alsace.eu

Raphaël SCHELLENBERGER

Conseiller d'Alsace du Canton de Cernay
Député du Haut-Rhin
Secrétariat : 03.89.28.20.59
mail : raphael.schellenberger.elu@alsace.eu